

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 6 mai 2026

Convocation : 29 avril 2026 Date d'affichage : 29 avril 2026

Sous la Présidence de Mme Laure FLEURY, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi six mai à dix-neuf heures à Montmelard - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Olivier LORNE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY
Commune de MONTMELARD	Mme Laure FLEURY
Commune de NAVOUR S/GROSNE	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de PIERRECLOS	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Didier SARRAZIN
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Manuella SOL
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Richard BENAS
Commune de TRAMAYES	M. Pascal BRIDAY Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	Mme Lucienne WEISS
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 25

Etaient excusés et représentés : M. Gilles LAMETAIRIE par M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Alain BAMET par Mme Manuella SOL (Saint Pierre le Vieux)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Dominique GIBEAUX

Aménagement du Bâtiment C de l'hôpital de Tramayes Création d'une micro-crèche et de 11 logements seniors Avenant n°3 au marché de travaux du lot n°12

REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2026

Application agréée E-legalite.com

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 2432-1, L. 2432-2 et R. 2432-2 à R. 2432-7 du Code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2024-28 du 5 juin 2024 attribuant le marché de travaux relatif à l'aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux séniors à Tramayes aux entreprises attributaires,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant au marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux séniors à Tramayes, avec l'entreprises titulaire du lot 12 afin de prendre en compte les modifications techniques intervenues en cours de réalisation,

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **DECIDE** de conclure l'avenant aux marchés de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux séniors à Tramayes, fixant le nouveau montant du marché comme suit :

Nom de l'entreprise	Désignation du lot	Montant du marché avec avenants 1 et 2 en €HT	Montant de l'avenant en €HT	Nouveau montant du marché en € HT
PCR	Lot n°12 : Plomberie – chauffage - ventilation	507 078.90 €	26 486.63 €	533 565.53 €

La TVA se décompose comme suit :

Nom de l'entreprise	Montant HT du nouveau marché	TVA 10%	TVA 20%	Montant TTC du nouveau marché
PCR	308 843.58 €		61 768.72 €	370 612.30 €
	224 721.95 €	22 472.20 €		247 194.15 €

➤ **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au Budget principal de la Communauté de Communes,
➤ **AUTORISE** la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise titulaire.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,



Le secrétaire de séance,

REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2026

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2026-56